

Jeunes familles et budget

INFORMATIONS À L'INTENTION DES FAMILLES AYANT
DE JEUNES ENFANTS DE LA MRC DES MASKOUTAINS





NOTRE MISSION : LA DÉFENSE DES DROITS DES CONSOMMATEURS

Fondée en 1974, l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Montérégie-est vient en aide aux consommateurs. L'ACEF dessert les secteurs Saint-Hyacinthe, Granby, Acton Vale, Brome-Missisquoi, Rouville et Sorel-Tracy.

Notre mission se définit comme suit : éduquer, informer, sensibiliser et guider les consommateurs en matière de budget, d'endettement, de consommation responsable et de logement.

Le budget, la clé du succès.....	3
Comment faire pour épargner?	4
L'argent reflète nos valeurs.....	5
Les études, c'est l'avenir	6
Programmes gouvernementaux	7
De l'aide pour les couches lavables.....	8
Soutien pour les loisirs	8
Endetté? Il existe des solutions.....	9
Une dette à Hydro-Québec?.....	9
Les comptoirs vestimentaires	10
L'aide alimentaire.....	11

Cette publication est une réalisation de l'ACEF Montérégie-est, grâce à la contribution financière du Comité intersectoriel de la petite enfance (CIPE) de la MRC des Maskoutains.

Rédaction : Roger Lafrance / Montage et impression : Imprimerie CIC, St-Pie

Novembre 2019

Le budget, LA CLÉ DU SUCCÈS

Avoir un enfant est certainement l'une des plus belles nouvelles pour des parents. Mais cet événement amène aussi son lot de questions : quel sera l'impact sur son budget? D'ici la naissance, il faudra meubler la chambre, acheter un siège d'auto, des vêtements, peut-être même déménager dans un logement un peu plus grand.

C'est pourquoi il est toujours pertinent de revoir son budget lorsqu'on fait face à une nouvelle réalité. On pourra ainsi imaginer ses revenus et ses dépenses en prévision de la venue d'un nouvel enfant et prévoir les besoins à combler d'ici là. On pourra ainsi envisager cet événement avec confiance et avoir l'esprit en paix.

Dans les faits, on devrait revoir régulièrement son budget, et pas seulement en prévision d'un événement ou d'un changement important. Faire son budget permet de savoir exactement où va son argent. Il y a tellement de façons de le dépenser! Il permet aussi de revoir ses priorités et d'identifier les solutions pour améliorer sa situation financière.

Plusieurs outils sont disponibles pour faire son budget. L'ACEF Montérégie est offre gratuitement des grilles budgétaires sur son site Internet. La plupart des institutions financières



offrent aussi des outils budgétaires en ligne. Enfin, le magazine Protégez-Vous publie le guide Finances personnelles chaque année, aussi disponible à l'ACEF.

Si vous vivez déjà une situation financière difficile ou que vous vous sentez étreint par vos dettes, n'hésitez pas à communiquer avec l'ACEF pour rencontrer un conseiller budgétaire.



COMMENT FAIRE POUR épargner?

Mettre de l'argent de côté n'est jamais facile. On a beau prendre des résolutions, on termine souvent l'année pas beaucoup plus riche qu'au début!

Pourtant, épargner demeure important. L'épargne est la meilleure façon de se prémunir face aux imprévus. On évite ainsi d'avoir recours au crédit pour faire face à ces dépenses.

Mais comment y arriver? La meilleure méthode est certainement l'épargne systématique. Elle consiste à mettre de côté une partie de chacun de ses revenus. Il peut s'agir d'un montant fixe, du genre 20 ou 40 \$, ou d'un pourcentage, 5 ou 10% par exemple.

Cette somme peut être transférée dans un compte d'épargne de son institution financière. Il est alors moins tentant de l'utiliser à d'autres fins. On peut aussi l'investir dans un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) où les intérêts ne seront pas imposables.

Il existe aussi d'autres façons d'épargner. Par exemple, on peut épargner un revenu d'appoint, comme le crédit de solidarité, ou son allocation de dépenses versés par son employeur.

Il est aussi possible de revoir certaines dépenses. Par exemple, en réduisant ses sorties en restaurant, on peut déposer cette économie dans un compte d'épargne.

Il n'est pas nécessaire d'être riche pour épargner. L'important n'est pas le montant qu'on épargne chaque semaine



ou chaque mois, mais plutôt l'habitude d'épargner. Une personne qui met de côté 20 \$ par semaine se retrouvera avec un pactole de 1040 \$ à la fin de l'année.

Évidemment, épargner exige de la discipline et de la persévérance. Mais une fois l'habitude ancrée, on ne peut plus s'en passer!



L'ARGENT REFLÈTE nos valeurs



Il est important de parler d'argent avec son enfant, de lui dire d'où il vient. En effet, l'argent ne tombe pas du ciel! C'est l'argent qui permet d'acheter la plupart des biens qui nous entourent.

En fait, lorsqu'on parle d'argent avec son enfant, on fait bien plus que parler de dollars et de sous. Ce sont aussi ses valeurs qu'on lui transmet.

Il n'y a pas d'âge pour aborder ces questions. On peut le faire à partir de ses activités quotidiennes, notamment en faisant ses emplettes ou l'épicerie. On peut ainsi lui apprendre qu'on doit souvent faire des choix et qu'on ne peut pas tout avoir.

À un moment ou à un autre, tout parent sera confronté à la question de l'argent de poche. Quand doit-on en donner à son enfant? Et combien?

Là aussi, il n'y a pas de réponse unique. Également, tout dépend de ses valeurs. On recommande souvent de commen-

cer par une petite somme, quitte à l'augmenter graduellement par la suite.

L'argent de poche conduit son enfant à faire des choix, à se donner des priorités. C'est une belle occasion de l'initier à l'épargne. Vaut-il mieux dépenser son argent en friandises ou l'épargner en prévision d'un achat plus important?

Il n'est pas recommandé de lier l'argent de poche à des tâches à faire. Il y a en effet un danger à récompenser des tâches qui doivent être faites de toute façon par tous les membres de la famille. Tout n'est pas rémunéré dans la vie!

L'argent fait partie intégrante de nos vies. Il est important d'initier son enfant à cette réalité dès son plus jeune âge, que ce soit en magasinant ou en s'amusant avec lui. Ces notions le suivront toute sa vie.





REÉÉ

Les études, C'EST L'AVENIR

On veut tous le meilleur pour son enfant, notamment qu'il puisse faire un métier qu'il aime et bien gagner sa vie.

Les régimes enregistrés d'épargne-études (REÉÉ) sont une façon d'y arriver. Ils permettent non seulement aux parents d'épargner en vue des études postsecondaires de leurs enfants mais aussi de recevoir les aides financières offertes par les gouvernements.

En effet, **trois subventions** sont possibles, selon le revenu des parents :

Bon d'études canadien

Dès l'ouverture du compte REÉÉ, le gouvernement du Canada verse un montant de 500 \$ puis 100 \$ par année durant les 15 années suivantes, jusqu'à un maximum de 2000 \$. Pour le recevoir, le revenu net des parents ne doit pas dépasser un seuil maximal. De plus, il n'est pas nécessaire de contribuer pour le recevoir;

Subvention canadienne pour l'épargne-études

Contribution du gouvernement du Canada pouvant aller jusqu'à 40 cents pour chaque dollar investi dans le régime, selon le revenu familial;

Incitatif québécois pour l'épargne-études

Contribution du gouvernement du Québec pouvant aller jusqu'à 20 cents pour chaque dollar investi, selon le revenu familial.

Pour ouvrir un compte REÉÉ, il suffit de s'adresser à son institution bancaire, à un courtier en régime collectif ou à un planificateur financier agréé.

Il existe plusieurs formes de REÉÉ : individuel (lié à un seul enfant), familial (transférable à un frère ou une sœur) ou collectif (lié à un groupe). Avant de faire votre choix, informez-vous des avantages et contraintes.

**Pour toute information additionnelle,
n'hésitez pas à communiquer avec l'ACEF.**



Programmes



GOUVERNEMENTAUX

Allocation-Logement

Vous êtes une famille à faible revenu? L'Allocation-Logement est un programme de la Société d'habitation du Québec qui permet de toucher jusqu'à 80 \$ pour vous aider à payer votre loyer.

Le montant est établi en fonction du nombre de personnes dans le ménage, du loyer payé et du revenu annuel du ménage.

Parmi les autres critères, il faut avoir au moins un enfant à charge, ne pas habiter dans une habitation à loyer modique (HLM) ou profiter d'un supplément au loyer. Cette aide s'adresse autant aux locataires qu'aux propriétaires.

Pour faire votre demande, il suffit de communiquer avec **Revenu Québec, au 1 855 291-6467 option 3**, pour vérifier si vous pouvez être admissible. Si oui, on vous enverra le formulaire que vous devrez compléter.

La Prime au travail

La Prime au travail est un crédit d'impôt offert par le gouvernement du Québec pour inciter les gens à demeurer sur le marché du travail. Ce crédit d'impôt vous est versé lors de la production de votre rapport d'impôt au printemps.



Par contre, il est possible de l'obtenir par versements anticipés chaque mois, ce qui peut être intéressant lorsqu'on vit avec un budget serré. Pour y avoir droit, il faut remplir plusieurs conditions dont être sur le marché du travail, avoir droit à une prime supérieure à 500 \$ si vous avez un enfant à charge et être inscrit au dépôt direct.

Pour information, on s'informe à **Revenu Québec au 1 800 267-6299**.

LES RAPPORTS D'IMPÔTS : ESSENTIEL!

Tout citoyen a le devoir de produire ses déclarations de revenus chaque année. C'est d'autant plus important pour les familles car plusieurs programmes sont liés aux rapports d'impôts.

Ainsi, les parents qui négligent de le faire perdent automatiquement leurs allocations familiales dès le mois de juillet.

C'est aussi vrai pour d'autres programmes gouvernementaux tels que l'Allocation-Logement, le Crédit d'impôt pour solidarité et le crédit pour la TPS.

Pour les ménages à faibles revenus, les bénévoles du Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe offrent de les faire gratuitement, au 450 773-4966.

DE L'AIDE POUR les couches lavables



Savez-vous qu'un enfant utilisera pas moins de 6000 couches jetables de la naissance et à la propreté? Les couches jetables constituent en effet le 3^e déchet en importance dans les centres d'enfouissement!

La plupart des municipalités de la région subventionnent l'achat de couches lavables. Les modalités varient d'une municipalité à l'autre. Certaines remboursent 50% du coût d'achat jusqu'à un montant maximum, ou encore un certain nombre d'articles.

Informez-vous auprès de votre municipalité.

SOUTIEN POUR les loisirs



Né d'une association entre la Ville de Saint-Hyacinthe et le Club Optimiste Douville, le Fonds d'aide pour les loisirs offre une aide financière aux jeunes Maskoutains issus de familles à faible revenu qui désirent pratiquer une activité de loisirs. Le programme couvre une partie ou la totalité des coûts reliés à l'inscription.

Toutes les disciplines sont éligibles à l'aide financière : hockey, natation, soccer, gymnastique, patinage artistique, judo, boxe, théâtre, danse, dessin, peinture, camp de jour, scoutisme, etc.

Pour y avoir droit, il faut être âgé de 7 ans et moins, résider à Saint-Hyacinthe et ne recevoir aucune autre source financière pour participer à cette activité.

On s'informe au Service des loisirs de la Ville, au 450 778-8333, ou auprès de l'organisme de loisirs.



Endetté?

IL EXISTE DES SOLUTIONS



Vous êtes préoccupés par vos dettes? Vous vous demandez comment vous allez réussir à les rembourser? Ou encore, vous ne savez plus quoi répondre à vos créanciers ou aux agences de recouvrement?

Lorsqu'on se pose ces questions, c'est que la situation est déjà problématique. Premier conseil : agissez rapidement. Plus vous attendrez, plus la situation s'aggravera. Les problèmes ne se règlent jamais par eux-mêmes.

Il existe toujours des solutions face à l'endettement. Pouvez-vous réduire certaines dépenses pour réaffecter les sommes épargnées au remboursement d'une dette? Vous pouvez aussi établir un plan précis pour le remboursement de vos dettes, en commençant par

celles qui ont un taux d'intérêt élevé comme les cartes de crédit.

Sinon, il pourrait être intéressant de consulter un conseiller budgétaire pour y voir plus clair. Celui-ci réalisera d'abord un portrait de votre situation budgétaire (revenus, dépenses, dettes) et identifiera vos pistes de solutions afin de remédier à la situation.

Les services de l'ACEF Montérégie est sont gratuits et confidentiels. N'hésitez pas à joindre l'organisme au 450 252-0808.

UNE DETTE À Hydro Québec ?

Hydro-Québec appartient à tous les Québécois. Toutefois, comme toute entreprise, Hydro-Québec désire que ses clients paient leur facture d'électricité.

Lorsque des retards de paiements s'accumulent, Hydro-Québec vous invitera à conclure une entente de paiement. Sinon, la société d'État pourrait être contrainte de vous débrancher.

Sachez que des ententes de paiement sont toujours possibles pour les ménages à faible revenu. Pour vous aider, vous pouvez communiquer avec un conseiller budgétaire de l'ACEF Montérégie-est ou votre député provincial qui pourra négocier une entente de paiement.

N'attendez pas d'être débranché pour réagir.

LES COMPTOIRS VESTIMENTAIRES



On trouve de tout dans les comptoirs vestimentaires : vêtements, articles de cuisine, livres, jouets, etc. Et tout cela, à des prix très minimes.

Il est à noter que les informations suivantes sont sujettes à changement.

ST-HYACINTHE

Les Trouvailles de L'Abbé Leclerc

1805, rue Des Cascades,
Saint-Hyacinthe
(450) 250-5556
Du mercredi au samedi

Centre d'entraide Maskoutains

1-1500, Bd Laframboise,
Saint-Hyacinthe
450 250-1236
Du lundi au samedi

Urgence-Vie Saint-Hyacinthe

Maison St-Roch,
650, rue Girouard Ouest, porte 2,
Saint-Hyacinthe
450 773-7161
Mardi et mercredi, de 12 h30 à 15 h30
Pour les mamans démunies avec
enfants 0-6 ans

Église Ste-Rosalie

5330 rue Des Seigneurs Est,
Saint-Hyacinthe
1^{er} mardi du mois de 10 h à 15 h
3^e samedi du mois de 9 h à 12 h :
vente de sacs verts

Cathédrale de Saint-Hyacinthe

Filles d'Isabelle
925, av. Hôtel-Dieu,
Saint-Hyacinthe
1^{er} jeudi de chaque mois

Église Saint-Sacrement

Comptoir du partage
2280, av. Bourdages Nord,
Saint-Hyacinthe
2^e vendredi du mois,
de 9 h à 13 h30



Église La Providence

Solidarité Secours La Providence
2565, rue St-Pierre Ouest,
Saint-Hyacinthe
Dernier jeudi de chaque mois,
de 9 h à 14 h

Église Assomption

Bazar Assomption
12960, av. Wilson,
Saint-Hyacinthe (entrée : rue Bernard)
3^e vendredi de chaque mois,
de 9 h à 14 h

Église Saint Joseph

Cercle Sainte-Claire d'Assise
885, rue St-Pierre Ouest,
Saint-Hyacinthe
3^e mercredi de chaque mois,
de 9 h à 12 h et de 12 h30 à 14 h

SECTEUR RURAL

Église Saint Bernard

Comptoir familial Saint Bernard
1^{er} et 3^e mercredi du mois,
de 13 h à 16 h

AFÉAS St-Damase

223, rue Principale,
Saint-Damase
1^{er} vendredi du mois de 9 h à 17 h
2^e samedi du mois de 9 h à 12 h
3^e mercredi du mois de 13 h à 17 h

Entraide St-Pie

301-C, rue Notre-Dame,
Saint-Pie
Tous les mardis de 13 h à 16 h
1^{er} samedi du mois, de 9 h à 12 h

Église Saint-Dominique

2^e samedi de chaque mois,
de 9 h à 14 h.

L'AIDE ALIMENTAIRE

Plusieurs organismes offrent de l'aide alimentaire aux personnes vivant des difficultés financières. Divers critères peuvent s'appliquer.



Centre de bénévolat de St-Hyacinthe

1015, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe
450 773-4966

Ouvert du lundi au vendredi
Aide réservée aux familles

Comptoir Partage La Mie

620, ave. Mondor
450 774-0494

Ouvert les mercredis de 9 h à 15 h
Réservé aux résidents de
Saint-Hyacinthe.
Contribution demandée.

Centre d'entraide maskoutain

405, boul. Laurier Ouest,
Sainte-Marie-Madeleine
Les vendredis, inscription dès 14 h30
Distribution à partir de 16 h00.
Contribution demandée.

Entraide St-Pie

301-C, rue Notre-Dame,
Saint-Pie
Mardis de 13 h à 16 h
Réservé aux résidents
de Saint-Pie

Paroisse Aux-Quatre-Vents

Aide d'urgence pour les
résidents de
Saint-Bernard-de-Michaudville,
Saint-Jude,
Saint-Barnabé-Sud
et Saint-Louis
450 792-3943



LES CUISINES COLLECTIVES

Les cuisines collectives permettent d'apprendre les rudiments de la cuisine tout en créant des liens avec d'autres personnes, et ce, à très faible coût.

Moisson Maskoutaine

2540, rue St-Charles,
Saint-Hyacinthe
450 261-1110

Centre de la famille Saint-Pie

70, rue Saint-François, Saint-Pie
450 772-6828



ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE

**Consultations budgétaires
Défense des droits des consommateurs
Ateliers et conférences**

Nos bureaux sont situés au :
1195, rue St-Antoine, bureau 306
Saint-Hyacinthe J2S 3K6
450 252-0808
acefsainthyacinthe@gmail.com

Financé par :



**Plus de 20 organismes dédiés aux familles ayant
des enfants âgés de 5 ans et moins dans la MRC des Maskoutains**

**SUIVEZ-NOUS SUR NOTRE SITE INTERNET WWW.CIPEDESMASKOUTAINS.ORG
ET SUR NOTRE PAGE FACEBOOK PARENTS MASKOUTAINS**



Parents Maskoutains

Cette page Facebook a pour but de faire connaître les activités/services offerts en petite enfance (0-5 ans) dans la MRC des Maskoutains



Une initiative du comité
intersectoriel de la petite enfance